

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE PLANIOLES**

Séance du 22 janvier 2016

| <u>Nombre de conseillers</u> | |
|-------------------------------------|----|
| - en exercice | 11 |
| - présents | 7 |
| - votants | 7 |
| - absents | 4 |
| - exclus | 0 |

| | |
|---|--|
| Délibération n° CM22012016-05 | |
| <u>OBJET</u> | |
| Extension pour création de sanitaires handicapés et réaménagement intérieur de la salle des fêtes : Demande de subvention au Conseil Régional. | |

L'an deux mille seize, le vingt-deux janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Raymond AURIERES, Maire.

Etaient présents : AURIERES Raymond, CARSAC Robert, CHASSAING Jean-Paul, HEISER Bénédicte, LACOUT Guy, SEBAA Stéphane, VARIER Sylvain, *formant la majorité des membres en exercice.*

Etaient absents/excusés : BREHAULT Thomas, CARSAC Lucette, FERRAND Michel, ROUANET Pascal.

Bénédicte HEISER a été désignée comme secrétaire de séance

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité d'engager des travaux de mises aux normes et accessibilité de la salle des fêtes.

Le projet consiste à la création de sanitaires pour accessibilité et au réaménagement de la cuisine pour mise aux normes.

Le coût de cette opération s'élevant à 129 644,08 €HT, il est nécessaire de solliciter Madame la Présidente du Conseil Régional pour l'obtention d'une Subvention d'un montant de 10 000 € soit environ 8 % du coût global HT ; le solde sera financé par fonds propres, emprunt, et sollicitation d'autres subventions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ACCEPTE les travaux de mises aux normes et accessibilité de la salle des fêtes,
- DECIDE de solliciter Madame la Présidente du Conseil Régional pour l'obtention de cette subvention.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, le 26 janvier 2016.

*Acte rendu exécutoire
après dépôt
en Sous-Préfecture
le 26/01/2016
et publication ou
notification
du 26/01/2016*

Le Maire,
Raymond AURIERES.